
N° 95-0068 - Déplacements et voirie - Fontaines Saint Martin - Acquisition d'une parcelle de terrain située chemin des Vosges et appartenant aux époux Ferrer - Département de l'action foncière -

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 septembre 1995, par lequel monsieur le président :

A. Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition, par la Communauté urbaine, d'une parcelle de terrain située chemin des Vosges à Fontaines Saint Martin et appartenant aux époux Ferrer.

Il s'agit d'une parcelle d'une superficie de treize mètres carrés qui a été nécessaire à l'élargissement de la voie précitée.

Aux termes du compromis qui vous est présenté, les époux Ferrer céderaient gratuitement ce bien ;

B. Propose d'approuver ce document et de l'autoriser à signer l'acte authentique à intervenir ;

Vu ledit document ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve le document sus-visé.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'acte authentique à intervenir.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,